

## DÉCRYPTAGE

# Projet de deux révisions allégées DU PLAN LOCAL D'URBANISME SUR LA COMMUNE DE L'ISLE-SUR-LA-SORGUE

**P**ar délibération du conseil municipal en date du 4 juillet 2023, la commune a lancé deux révisions allégées distinctes autour de deux projets différents :

- Révision allégée n°2 du Plan Local d'Urbanisme en vue de la modernisation de la déchetterie (agrandissement de la zone UP, destinée aux équipements publics) ;
- Révision allégée n°3 du Plan Local d'Urbanisme en vue d'un projet lié à la production d'énergie renouvelable (passage en zone UE, destinée aux zones d'activités économiques).

## UN REGISTRE DE CONCERTATION OUVERT EN MAIRIE

Afin de répondre aux modalités de concertation fixées dans les deux procédures de révisions allégées, la commune de l'Isle-sur-la-Sorgue a ouvert le 20 août 2023 un registre en mairie :

**Hôtel de ville de l'Isle-sur-la-Sorgue**  
**Rue Carnot - 84800 ISLE-SUR-LA-SORGUE**



## RAPPEL : QU'EST-CE QU'UNE RÉVISION ALLÉGÉE D'UN PLAN LOCAL D'URBANISME ?

La procédure de révision dite « allégée » se distingue de la révision générale et est lancée lorsque la commune envisage de :

- réduire un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière,
- réduire une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels, ou d'une évolution de nature à induire de graves risques de nuisance (réduction de l'inconstructibilité de l'article L. 111-6 modification d'une mesure de protection issue de l'article L. 151-19).

